



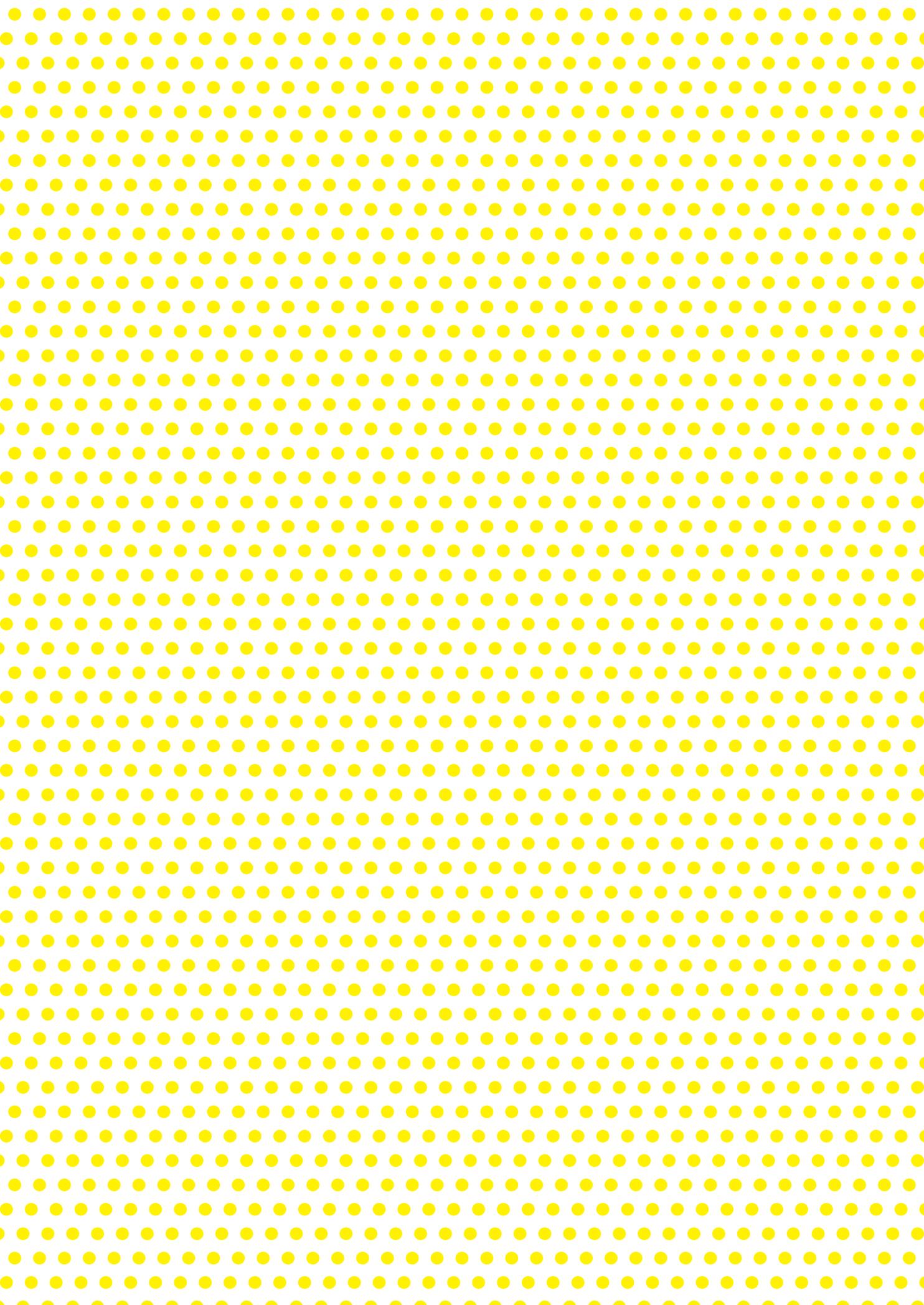
PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN

*Charte d'engagement
des communes
2020-2026*

 **GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE**

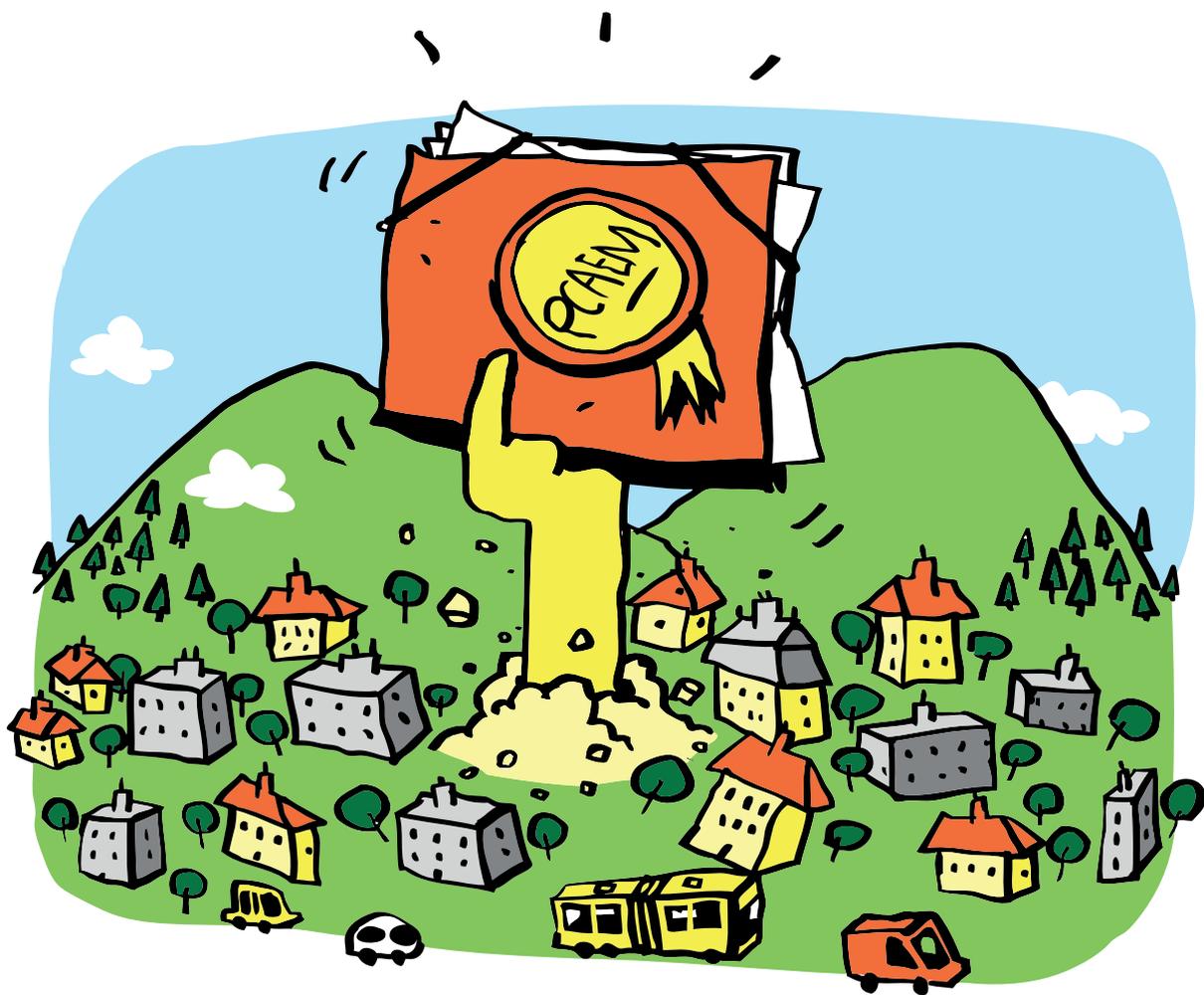


COMMUNE DE PROVESIEUX



Sommaire

- 5** Introduction
- 6** AXE 1 : s'adapter au changement climatique
- 8** AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air
- 12** AXE 3 : valoriser les ressources du territoire
- 15** AXE 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne
- 18** AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne



Introduction

Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), adopté en 2020, définit la feuille de route du territoire en matière de transition écologique et énergétique.

Cette feuille de route est déclinée en cinq axes :

1. Adapter le territoire au dérèglement climatique.
2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire.
3. Valoriser les ressources du territoire pour réduire son empreinte carbone.
4. Mobiliser les acteurs locaux.
5. Renforcer l'exemplarité des acteurs publics.

L'implication de chaque commune est essentielle à l'atteinte des objectifs du territoire.

En signant cette charte, la commune s'engage en tant que partenaire du PCAEM et formalise, au travers d'un plan d'actions à horizon 2026, sa contribution à cette mobilisation collective.

Elle s'appuie sur les cinq axes du PCAEM, et repose sur trois types d'actions identifiés dans ce document :

- Des actions "socles", dont la mise en œuvre est considérée comme essentielle.
- Des actions relevant de l'application de textes de loi ou de documents de planification à portée réglementaire récents.
- Des actions volontaires, choisies librement par la commune.

La commune de PROVESIEUX

**s'engage à mettre en œuvre
les actions détaillées ci-après
à horizon 2026.**

AXE 1 : s'adapter au changement climatique

PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Protéger et valoriser les espaces naturels et agricoles pour atténuer les effets du dérèglement climatique et bénéficier des services écosystémiques qu'ils assurent

- Communiquer auprès des habitants, en utilisant au besoin les supports métropolitains, sur les enjeux de préservation de la biodiversité et des espaces naturels et agricoles, et sur les actions mises en œuvre.
Par exemple : faire connaître l'Observatoire de la biodiversité métropolitaine, diffuser la communication grand public autour du PLUi...
- ✓ Sensibiliser les habitants à la protection des espaces agricoles, naturels, boisés, et les informer sur les services écosystémiques rendus par ces espaces : séquestration carbone, infiltration des eaux de pluie et régulation du cycle de l'eau, évapotranspiration et fraîcheur estivale, maintien de la biodiversité, approvisionnement, loisirs...
- ✓ Entretien et poursuivre la replantation de parcelles communales boisées, en veillant à une diversification des essences, ainsi qu'à leur adaptation aux changements climatiques.
- ✓ Mettre en place un plan de gestion durable des forêts communales et zones boisées, en veillant à leur cohérence avec les plans de gestion des parcelles métropolitaines et de l'ONF attenantes. Etudier la possibilité de plans de gestion public/privé avec les propriétaires de parcelles.
- ✓ Protéger l'espace naturel sensible (ENS) de la Tourbière de la Manisole, en mobilisant la politique foncière afin de mettre en place des actions de protection du lieu et de pédagogie envers les habitants.

Préserver la biodiversité et favoriser le développement d'un réseau écologique résilient face au changement climatique

- Contribuer à identifier les réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et zones humides et tout autre espace support de la qualité écologique du territoire, et à les préserver.
- ✓ En lien avec la Trame Noire, préserver la biodiversité nocturne en limitant la pollution lumineuse :
 - Appliquer à l'éclairage communal les recommandations du schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) et de la charte éclairage public : températures de couleur de l'éclairage, intensité, orientation... ;
 - S'inscrire dans une démarche de labellisation "villes et villages étoilés" de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN);
 - Sensibiliser les habitants via des événements ("jour de la nuit"...) comme des soirées d'observations du ciel.

- ☑ Mettre en place des actions de protection de la biodiversité, et encourager l'application de mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) pour tout aménagement sur la commune.
Par exemple :
- Installer des corridors écologiques artificiels pour faciliter le passage de la faune : écuoducs, ponts, tunnels, crapauducs...
- Construire des abris pour favoriser l'installation durable de la faune : nichoirs à oiseaux ou chauve-souris, abris pour hérissons, etc.

Maintenir et accroître la présence végétale dans la ville

- ☑ Mener un projet de végétalisation : place de Pomarey.

ADAPTATION

Anticiper et gérer les risques

- ☑ Prendre en compte dans la gestion des risques leur accentuation par les changements climatiques (canicules, inondations, crues, feux de forêts, retrait-gonflement des argiles...). Sensibiliser la population à ces risques, et informer sur les mesures de protection mises en place par la commune.
Par exemple : intégrer le plan canicule de la commune dans la communication du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).
- ⚖️ Privilégier un urbanisme résilient dans les nouvelles opérations et lors des rénovations : noues pluviales, végétalisation, systèmes d'infiltration, architecture bioclimatique, etc., en application du PLUi et des plans de prévention intercommunaux.
- ☑ Communiquer auprès des particuliers sur les mesures à intégrer dans leurs projets de construction ou de rénovation pour en assurer la résilience.
Rappeler les obligations d'entretien des espaces boisés autour des habitations pour limiter le risque d'incendie.
- ☑ Anticiper et traiter les risques de prolifération d'espèces animales et végétales invasives (moustiques, ambrosie...).

Préserver et gérer la ressource en eau

- Communiquer auprès du public et des partenaires communaux sur l'enjeu de sa préservation dans un contexte de réchauffement climatique.
- ☑ Établir une stratégie concertée de gestion de la ressource en eau (agriculture, espaces verts et fontaines communales, usages privés), afin de la préserver et d'anticiper les épisodes de tension hydrique liés aux changements climatiques.
Par exemple, faire un inventaire des sources sur la commune.
- ⚖️ Respecter les obligations d'infiltration à la parcelle dans les nouveaux projets d'aménagements communaux ou lors des rénovations, conformément au PLUi.
- ☑ Rappeler aux riverains des cours d'eau leur devoir d'entretien, et communiquer sur les bonnes pratiques notamment en lien avec la Métropole.
- ☑ Protéger des pollutions les aires d'alimentation de captage d'eau en lien avec la Métropole.
- Sensibiliser les habitants, et les agriculteurs, contractualiser avec les agriculteurs présents sur ces aires... pour éviter les pollutions liées à l'utilisation de pesticides et fertilisants.
- Lors de la déclaration de chantiers en mairie par les exploitants forestiers, signaler ces chantiers à la Métropole pour une mise en place de procédures de protection liées aux pollutions dues aux hydrocarbures et au brassage de terre par les engins forestiers.

AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air

HABITAT

Encourager la sobriété énergétique sur le territoire communal

- ☑ Poursuivre l'organisation d'actions de sensibilisation aux économies d'énergie (communication, ateliers, stands, événements...) et relayer, voire prendre part, aux possibilités de conseil et événements locaux.
- ☑ Sensibiliser les habitants dès le plus jeune âge, en encourageant les écoles élémentaires à participer au Défi des écoles à énergie positive.
- ☑ Promouvoir la plateforme web Métroénergies en encourageant les habitants à y créer un compte pour suivre leurs consommations d'énergie (flyers, annonce des ateliers d'économie d'énergie, lien du site Internet...).

Lutter contre la précarité énergétique sur le territoire communal

- ☑ Repérer les ménages sensibles, notamment avec le CLS du Département, et leur proposer un accompagnement dédié.

Encourager la rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire communal

- Contribuer à faire connaître le dispositif Mur|Mur de rénovation énergétique des maisons individuelles via notamment des réunions publiques et le bulletin municipal.
- ☑ Communiquer sur l'intérêt de la rénovation énergétique et les bénéfices apportés, et organiser des actions de sensibilisation pour inciter les propriétaires à engager des travaux.
Par exemple :
 - Organiser des réunions d'information sur la rénovation des logements et le dispositif Mur|Mur.
 - Lors de l'organisation des permanences du CAUE et architectes-conseil en mairie, communiquer auprès des porteurs de projets et organiser des rencontres avec des conseillers énergie.
 - Mettre en avant les retours d'expériences d'habitants de la commune : témoignages, visites, cartographie des projets réalisés, interviews...
 - Profiter des travaux de rénovation de l'école de Proveysieux pour informer les habitants : visites de chantiers, communiquer sur les choix techniques, sur les consommations du bâtiment avant / après...
- ⚖️ Contrôler, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, le respect des seuils de performance imposés par le PLUi dans les opérations de rénovation.

Encourager le renouvellement des systèmes de chauffage pour plus de performance énergétique et moins d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques

- Communiquer sur les émissions des différents modes de chauffage, et sur les gains énergétiques et économiques potentiels d'un changement d'équipement, afin d'encourager le renouvellement des systèmes de chauffage vers des équipements plus performants et moins polluants.
- Contribuer à faire connaître la Prime Air Bois.
Par exemple : organisation de réunions publiques, communication via le journal communal, site de la ville, réseaux sociaux, distribution de flyers...
- Soutenir activement le dispositif Prime Air Bois.
Par exemple :
 - Faire former le personnel d'accueil en mairie pour qu'il soit ambassadeur du dispositif (formation financée par Grenoble Alpes Métropole et réalisée par la SPL ALEC).
 - Accueillir des permanences de conseil autour de la Prime Air Bois (financées par Grenoble Alpes Métropole et réalisés par la SPL ALEC).
 - Accueillir des réunions bonnes pratiques du chauffage au bois (animation financée par GAM et réalisée par la SPL ALEC).
 - Effectuer des communications saisonnières sur ces bonnes pratiques.
- Contribuer à faire connaître l'Aide Zéro Fioul.
- En adéquation avec le schéma directeur énergie, encourager l'installation d'énergies renouvelables thermiques pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire : chauffage individuel au bois / chaufferies bois, géothermie, solaire thermique.

Promouvoir l'exemplarité pour les constructions neuves

- Proposer une première rencontre en mairie aux habitants souhaitant construire sur la commune, pour les inviter à rechercher des critères de performance énergétique plus ambitieux que la réglementation en vigueur, et les sensibiliser au bioclimatisme.
- Contrôler, lors de l'instruction de la demande de permis de construire, que le projet respecte les réglementations du PLUi (RT2012 -20 % à RT2012 -30 % selon les secteurs) et la réglementation thermique en vigueur.

MOBILITÉ

Encourager une diminution des déplacements en voiture individuelle et de leur impact environnemental sur la commune

- Contribuer à faire connaître les offres de conseil sur les alternatives à l'autosolisme.
- Sensibiliser les habitants à l'impact des déplacements en voiture individuelle (coûts écologiques, mais aussi économiques). Par exemple : Créer des supports de communication, comme le bulletin municipal, prenant appui sur les déplacements quotidiens des habitants, et illustrant leur impact en émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques, selon les modes utilisés.
- Réduire la vitesse maximale autorisée sur certaines voies dans le cadre de l'initiative "métropole apaisée" via la création par exemple d'un "chaussidou" à proximité du centre village.

Promouvoir les mobilités actives (marche, vélo, etc.) auprès des habitants de la commune et faciliter l'intermodalité

- Diffuser des estimations de durée de trajets en modes actifs, sur ou depuis la commune (exemples : via le journal communal, le site de la ville, ou en ajoutant des indications directement sur les panneaux de signalisation).
Relayer l'existence du calculateur Métromobilité.
- Sensibiliser à l'intérêt des modes actifs en terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de pollution atmosphérique, mais également du fait de la pratique d'une activité physique régulière.
- Poursuivre l'organisation d'événements de promotion des modes doux : fête du vélo, journée sans voiture... ou des stands à l'occasion d'événements locaux.
- Collaborer avec la Métropole, pour soutenir les projets d'aménagements de cheminements piétons et cyclables, la création de stationnements à proximité des lieux de vie, et la création d'une signalisation spécifique.
- Encourager à la mise en place pérenne d'un pédibus / vélobus pour desservir l'école : sensibilisation, création de circuits, installation de panneaux, facilitation des inscriptions (via un formulaire collaboratif en ligne, par exemple).
- Restreindre l'accès en voiture à certains points de la commune et faciliter les cheminements piétons et vélos. Par exemple :
 - Favoriser la mise en place de zones piétonnes, zones de rencontre, rues-écoles... en partenariat avec la Métropole.
 - Flécher les accès aux éventuels points touristiques de la commune ou à proximité pour les modes actifs

Promouvoir les transports en commun et les usages partagés de l'automobile auprès des habitants de la commune

- Inciter les habitants à l'utilisation des transports en commun : communiquer sur les lignes existantes et horaires, encourager l'usage des transports publics pour les sorties scolaires...
- Contribuer à rendre les transports en commun plus attractifs, en étudiant avec le SMMAG les usages pour optimiser la desserte, notamment pour les transports scolaires et l'été pour le tourisme en direction du col de la Charmette.
- Encourager et faciliter le covoiturage.
Par exemple :
 - Communiquer sur les plateformes de mise en relation existantes.
 - Identifier les endroits opportuns pour l'aménagement d'aires et de points de covoiturage, en partenariat avec la Métropole et le SMMAG.
- Encourager et organiser l'autostop.
Par exemple :
 - Communiquer sur les réseaux existants.
 - Mettre en place une signalétique dédiée.

AMÉNAGEMENT

Favoriser un aménagement du territoire moins générateur de déplacements

- ☑ Créer ou soutenir la création d'un espace de travail partagé permettant aux habitants de diminuer leurs trajets domicile-travail : mise à disposition de locaux, soutien au montage d'une association, aide financière et/ou technique...

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Favoriser et promouvoir la production d'énergie renouvelable par les acteurs locaux

- ☑ Inciter le patrimoine privé à l'achat et à la production d'énergie (chaleur et électricité) renouvelable et de récupération. Par exemple :
 - Les aider à connaître le potentiel de production de leur patrimoine : communiquer sur le cadastre solaire MétroSoleil, qui permet d'estimer la production solaire photovoltaïque et thermique des toitures, communiquer sur le cadastre géothermique, communiquer sur les aides disponibles pour le chauffage au bois y compris collectif, les offres de conseil proposées par l'espace info énergie 38...
 - Les informer des possibilités et obligations de raccordement aux réseaux de chaleur ou d'achat d'énergie verte.
 - Les soutenir financièrement, via une réduction d'impôts locaux ou des aides ciblées (exemple : soutien à l'installation de chauffe-eau solaires).

AXE 3 : valoriser les ressources du territoire

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Soutenir l'agriculture locale

- ☑ Inventorier les friches et terrains disponibles sur le territoire pour y permettre l'installation d'agriculteurs et producteurs. Diagnostic établi sur les communes du Balcon Sud de Chartreuse en lien avec le Parc Naturel Régional de Chartreuse, Grenoble Alpes Métropole, la Chambre d'agriculture et le Département.
- ☑ Faire connaître auprès des agriculteurs installés ou souhaitant s'installer sur la communes les aides proposées par Grenoble Alpes Métropole notamment.
- ☑ Aider à l'installation des agriculteurs, en lien avec la Métropole, la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) et l'Établissement Public Foncier Local du Dauphiné (EPFL).
Par exemple :
 - Recherche de repreneurs.
 - Prémption.
 - Mettre en réserve des terres à vendre le temps de consolidation des projets de reprise.
 - Faciliter les test d'activités.
 - Les soutenir dans leurs démarches administratives.
 - Faciliter une mise en réseau entre eux et avec les consommateurs.
- ☑ Poursuivre les pratiques agricoles durables : limitation des intrants, agriculture biologique ou raisonnée, diversification, transformation sur place, labour léger et autres pratiques respectueuses des sols... Par exemple :
 - Faciliter l'installation des agriculteurs aux pratiques vertueuses.
 - Mettre à disposition les terrains communaux avec des baux à closes environnementales.
 - Valoriser les initiatives via les canaux de communication municipaux.
- ☑ Aider les agriculteurs locaux à s'adapter aux changements climatiques et aux changements d'accès à la ressource en eau : sensibilisation, ateliers, formations. Les soutenir dans leur transition énergétique (pratiques économes en énergie et/ou production d'énergies renouvelables) : renvoi vers des aides, acteurs ressources, etc.
- ☑ Poursuivre la distribution en circuits courts des produits de la commune (maraichage, miel...).

Promouvoir une consommation alimentaire locale et de qualité

- Faire connaître l'offre alimentaire locale.
- ☑ Valoriser les produits locaux lors des événements festifs. Organiser des ateliers autour de la cuisine et de de l'alimentation locale.

Améliorer la qualité de l'alimentation dans la restauration collective publique, et inciter la restauration collective privée à en faire autant

- Mobiliser les offres de fourniture de produits locaux et de qualité pour la restauration collective, en lien avec le Pôle agroalimentaire de l'Isère. Recourir à ces fournisseurs autant que possible, notamment en passant par des marchés correspondant aux besoins.
 Étudier les possibilités de mutualisation des services de restauration collective à destination des différents acteurs, publics comme privés, avec refacturation des repas.
- Mettre en œuvre les dispositions de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (Egalim) concernant la composition des repas, à savoir :
 - Proposer 50 % de produits de qualité et durable, dont au moins 20 % de produits biologiques.
 - Informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes.
 - Établir un plan de diversification des sources de protéines, et instaurer au minimum un repas végétarien pour tous par semaine.
- Informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes, et aller au delà des dispositions de la loi Egalim, en valorisant la démarche engagée grâce à des panneaux et des ateliers autour de l'agriculture de qualité, biologique et locale.
 Profiter de cette démarche pour faire connaître aux élèves et à leurs parents les producteurs locaux.
 Encourager les visites de fermes pédagogiques pour les écoles et centres de loisirs.
- Engager une réflexion, notamment avec les parents d'élève, sur les alternative quotidienne au plat carné ou des repas moins carnés en appliquant une diversification des sources de protéines
- Lutter contre le gaspillage alimentaire en établissant un diagnostic puis un plan d'actions, notamment avec le délégataire du marché.
- Poursuivre la mise en place d'une alternative aux barquette en plastique dans les cantines : bacs gastronomes, barquettes compostables...

JARDINAGE ET COMPOSTAGE

Promouvoir une production alimentaire locale, individuelle et collective

- Mettre en place des potagers éducatifs, et/ou faciliter la mise en œuvre de ces initiatives par des acteurs locaux (associations, copropriétés...).

Inciter et initier les habitants au jardinage durable

- Sensibiliser les habitants à l'éco-jardinage et à la réglementation "Zéro Phyto".
- Mettre à disposition des habitants un broyeur de déchets verts géré par la commune, à travers le partenariat avec la Métropole. Communiquer sur cette offre et sur les avantages à utiliser les végétaux broyés comme paillage.
- Accompagner le système d'échange, de troc ou de distribution de plantes et graines, ou une grainothèque de plantes sauvages ou potagères actuel, via notamment le panier Proveysard.
- Faire respecter l'interdiction de brûlage des déchets verts et lutter contre l'éco-buage.

Encourager et faciliter le compostage des déchets alimentaires et déchets verts

- Contribuer à faire connaître les points d'apport (composteurs partagés) et les possibilités de mise à disposition gratuite de composteurs par la Métropole.
- Poursuivre l'organisation des points d'apport de broyat pour le compostage individuel ou partagé, en facilitant l'accès à des espaces de dépôt à proximité des sites de compostage, ou sur des parcelles connues par les habitants, et en y déposant le broyat issu des tailles communales.

ÉCO-CONSOMMATION ET DÉCHETS

Communiquer et sensibiliser les habitants aux enjeux de la réduction et de la gestion des déchets

- Communiquer sur la quantité de déchets jetés chaque année par habitant à l'échelle de la commune et sensibiliser aux enjeux de réduction / valorisation.

Favoriser le recyclage des déchets, en encourageant le tri et les apports en déchèteries

- Contribuer à faire connaître les possibilités de tri des déchets.
- Lutter contre les dépôts sauvages.

Faciliter et promouvoir la sobriété et le réemploi

- Sensibiliser les habitants à la sobriété appliquée à la consommation et aux différentes manières de repousser la fin de vie des produits.
- Créer et mettre à disposition des habitants des lieux de gratuité et d'échange (boîtes à livre, armoires à vêtements, frigos solidaires...). Organiser ou soutenir des vide-greniers, trocs thématiques, gratifierias.
Organiser, en partenariat avec la Métropole, des animations régulières en déchèterie et lors des recycleries éphémères pour inciter au réemploi des produits.
- Participer à l'opération de collecte de textiles organisée par Grenoble-Alpes Métropole, et identifier les endroits stratégiques pour l'installation de points de collecte temporaires de textiles.

Poursuivre une politique de réduction des déchets en encourageant l'éco-consommation

- En complémentarité avec les actions de la Métropole, encourager les habitants à réduire leur quantité de déchets en communiquant sur les alternatives et solutions, y compris sur leurs avantages économiques (via le site Internet, la distribution de livrets informatifs...) : fabrication de produits maison, achats en vrac, cuisine anti-gaspillage, upcycling, réparation...
Organiser des ateliers éco-consommation à destination des habitants (fabrication de produits ménagers, fabrication de cosmétiques, brico-récup...).

AXE 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne

MOBILISATION INTERNE ET GOUVERNANCE

Mobiliser élus et services dans la démarche

- Impliquer l'ensemble des élus et services dans la mise en oeuvre, le suivi et la valorisation du plan d'actions communal.
- Mobiliser l'ensemble des élus autour de la nécessité d'aller progressivement vers des actions de plus en plus ambitieuses et variées, compte tenu des enjeux locaux d'adaptation et de lutte contre le changement climatique.

Organiser la gouvernance interne

- Mettre en place une instance de pilotage et de suivi du plan d'actions, et désigner un élu et un technicien référents.
Par exemple :
 - Créer une instance composée d'élus, qui se réunira a minima annuellement pour faire un bilan des actions réalisées durant l'année et des évolutions à prévoir.
 - Désigner un élu référent qui portera la démarche et en assurera la représentation.
- Organiser une instance de consultation citoyenne où sont discutés les actions et projets de la commune (de type commission extra-municipale).

Former les agents communaux

- Permettre aux agents communaux une montée en compétence sur les nouveaux sujets émergents avec l'engagement de la commune et qui touchent leur activité, en leur dégageant du temps pour se former sur l'énergie, l'impact carbone, la réduction des déchets, la qualité de l'air, l'adaptation au changement climatique...

Suivre et évaluer les actions engagées

- Effectuer un suivi opérationnel annuel, via l'outil de suivi proposé, et ajuster régulièrement son plan d'actions.
- Mettre en place des outils pour s'assurer de la cohérence de tout nouveau projet communal avec les engagements Climat Air Energie de la commune.
- Réaliser un bilan carbone de la commune.

MOBILISATION DES PARTENAIRES COMMUNAUX

Sensibiliser les structures utilisatrices des bâtiments communaux (associations, écoles, EHPAD, crèches, CCAS...) et les accompagner

- Informer les utilisateurs sur leurs consommations en réalisant un suivi énergétique, et les questionner sur leurs besoins.
- Optimiser régulièrement l'exploitation des bâtiments en fonction des besoins énergétiques identifiés.
Par exemple : planification horaire du chauffage / éclairage / ventilation en fonction de l'occupation des lieux, prise en compte des périodes de vacances, régulation de température en fonction des activités...
- Mettre en place des mesures de sensibilisation des usagers à la maîtrise de l'énergie.
- Pour les locaux communaux proposés à la location ou au prêt : intégrer au règlement de la salle des fêtes un paragraphe relatif à la sobriété énergétique, à l'obligation du respect des consignes de tri, à l'interdiction d'utilisation de vaisselle jetable.
Mettre à disposition un lave vaisselle, et faire connaître les solutions de prêt de vaisselle.
- Promouvoir l'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des structures accueillant des enfants : leur faire connaître l'offre métropolitaine d'éducation à l'environnement des scolaires, les inciter à participer au Défi des écoles à énergie positive, à mettre en place des ateliers de sensibilisation (jardinage, potager, réduction des déchets, cuisine...), etc.
- Aider les utilisateurs à privilégier une mobilité douce : organisation de challenges mobilité, ateliers de découverte des alternatives à la voiture personnelle.
- Engager le cimetière communal dans une démarche de tri des déchets et de compostage des déchets végétaux.

MOBILISATION DES HABITANTS

Inclure chaque année dans le plan de communication de la ville les sujets Climat Air Energie

- Sensibiliser les habitants aux enjeux de vulnérabilité du territoire au changement climatique, et aux mesures d'atténuation et d'adaptation à mettre en place à toutes les échelles, et sur tous les sujets : habitat, mobilité, consommation, déchets, préservation de la biodiversité...
- Faire connaître aux habitants les offres de conseil sur les thématiques Climat Air Energie. Relayer les dispositifs et services métropolitains dont ils peuvent bénéficier et les actions de mobilisation organisées sur le territoire.
- Communiquer sur les actions entreprises par la commune, et son engagement dans le PCAEM.

Organiser des évènements autour des thématiques Climat Air Energie ou intégrer des interventions sur ces thématiques lors d'évènements communaux existants

- Profiter des évènements nationaux et semaines à thèmes (Semaine du Développement durable, Challenge mobilité, Jour de la nuit...) pour organiser des évènements dans la commune, sensibiliser les habitants et valoriser les actions mises en oeuvre dans le cadre du Plan Climat Air Energie.
- Organiser des évènements (festival, ciné-débat, conférence, exposition...) sur les thématiques environnementales en lien avec le Plan Climat Air Energie.
- Profiter d'évènements locaux, comme la foire communale du 1er Mai, (forum des associations, fête de village, fête de quartier...) pour communiquer sur ces thématiques et sensibiliser le public.

Relayer, soutenir ou mettre en place des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des enfants et des jeunes

- Faire connaître aux écoles les dispositifs d'éducation à l'environnement proposés par Grenoble-Alpes Métropole sur les thèmes suivants : agriculture et alimentation, air et énergie, biodiversité, déchets, éco-mobilité, jardinage, cinéma et spectacles.
- Soutenir et mettre en place des projets scolaires, périscolaires et associatifs de sensibilisation des enfants et des jeunes aux enjeux environnementaux et d'éducation aux bonnes pratiques.

Mettre en place une dynamique de concertation citoyenne autour des actions Climat Air Energie conduites par la commune

- Proposer aux habitants une concertation et/ou un dispositif participatif lors de la définition et la mise en œuvre des projets.
- Accompagner le comité consultatif des habitants et son collège des jeunes pour échanger sur les actions mises en œuvre dans le cadre du PCAEM.

AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne

PATRIMOINE BÂTI

Suivre et optimiser les consommations énergétiques

- Poursuivre le suivi des consommations énergétiques de la commune et en faire une présentation annuelle dans les instances communales et auprès des agents.
 - ✓ Mettre en place une instrumentation (temporaire ou permanente) permettant d'optimiser les réglages des équipements et systèmes sur les quatre bâtiments du patrimoine communal (consignes de chauffage, durée d'éclairage, gestion de la ventilation...).
- Par exemple :
- Organiser des campagnes de mesures des températures.
 - Installer un système de pilotage et de suivi à distance.
 - Suivre en « temps réel » les températures ou l'occupation (par détection de présence), via des objets connectés.
 - Programmer le chauffage pièce par pièce en équipant les radiateurs de vannes motorisées.
- Vérifier régulièrement les programmations horaires et consignes de chauffage des bâtiments, ainsi que la programmation de la ventilation.
 - 1 fois par an minimum pour les écoles (pour changer les dates de vacances scolaires), et si possible pour l'ensemble des bâtiments.
 - ✓ Programmer le chauffage des bâtiments scolaires non utilisés sur "hors gel" pendant les vacances.

Renouveler les équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et d'éclairage

- ✓ Remplacer les équipements (en commençant par les plus énergivores ou polluants) par des équipements à haute performance énergétique et/ou utilisant des énergies renouvelables.
- ✓ Dans les bâtiments, remplacer les équipements d'éclairage énergivores par des équipements LED.

Agir pour la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public

- ⚖️ Évaluer les moyens d'aération et mettre en œuvre une campagne de mesure des polluants ou une auto-évaluation de la qualité de l'air.
- ✓ Élaborer un plan d'actions interne pour garantir une bonne qualité de l'air dans chaque ERP concerné (maintenance, moyens techniques, sensibilisation...).

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique du patrimoine communal

- Consulter le cadastre solaire Métrosoleil et, selon les opportunités, installer des panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques sur les toits des bâtiments communaux, ou en faire installer par un tiers investisseur, en prenant en compte l'impact environnemental global de ces solutions.

VÉHICULES

Connaître et rationaliser la flotte communale de véhicules

- Suivre les consommations de la flotte communale de véhicules.

COMPÉTENCES

Agir sur l'éclairage public

- Signer la Charte d'engagement Lumière proposée par Grenoble-Alpes Métropole..
- Suivre les consommations de l'éclairage public.
- Avec l'appui de la fiche «état des lieux de l'éclairage public communal» produite dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière, établir un programme de rénovation prenant en compte la vétusté des points lumineux et armoires électriques, mais également les points les plus consommateurs et générateurs de pollution lumineuse. Transmettre les informations sur les évolutions communales à la Métropole, pour une mise à jour des bases de données.
- Poursuivre la mise en place d'une gestion sobre : rationalisation des équipements en diminuant le nombre de points lumineux, baisse de l'intensité d'éclairage, réduction des plages horaires d'éclairage, extinction nocturne partielle ou totale, optimisation de la programmation... Couplée à une sensibilisation des habitants (gains énergétiques, bénéfiques pour la biodiversité, sécurité maintenue, observation des étoiles...).
- Renouveler les point lumineux :
 - Établir un plan de rénovation de l'éclairage public, conformément aux orientations du SDAL et fixer des engagements chiffrés, voire une programmation pluriannuelle d'investissements.
 - À minima, lors du remplacement de points lumineux, choisir un éclairage LED moins énergivore, avec flux lumineux orienté vers le sol et porter une attention particulière à la couleur du spectre de manière à réduire la pollution lumineuse. Autant que possible, choisir les équipements en prenant en compte leur cycle de vie et leur recyclabilité.

Mettre en place une gestion durable des espaces verts

- Bannir les pesticides des terrains de sport et cimetières, et supprimer toute utilisation de produits phytosanitaires.

Adopter des pratiques éco-responsables pour la propreté urbaine et l'entretien des locaux municipaux

- Introduire des produits ménagers "écologiques" et le décapage mécanique, en remplacement des produits nuisibles à la qualité de l'air intérieur, à l'environnement et à la santé des occupants. Exemple : utilisation de vinaigre blanc, de savon noir, bicarbonate de soude....
Impliquer les agents dans l'adaptation des procédures de nettoyage, les former à l'usage des nouveaux produits, et acheter ces produits en gros conditionnements pour limiter les emballages tout en réduisant les coûts.
Intégrer des clauses dans le cahier des charges si prestation de nettoyage.
- Envisager une réflexion sur des alternatives à l'utilisation de machefer pour le déneigement des routes communales.

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une mobilité plus durable

- Pour les déplacements professionnels, sensibiliser élus et agents à l'utilisation de mobilités alternatives (vélo, transports en commun, véhicules partagés...) et proposer une offre alternative à l'usage d'un véhicule de service.
Par exemple : mettre à leur disposition des vélos et/ou vélos à assistance électrique de service.

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une gestion des déchets plus vertueuse

- Mettre en place et améliorer la qualité du tri sélectif.
- Installer un composteur à l'école.

Instaurer une politique d'achats publics responsables

- Sensibiliser les agents et les élus, et les accompagner pour réduire l'impact environnemental des achats publics.
Par exemple : commandes de matériel de bureau moins fréquentes pour limiter les transports, achats locaux, critères environnementaux dans le choix des produits, achat de papier recyclé, produits nettoyants biodégradables et garantissant une meilleure qualité de l'air, et achetés en gros contenants...

Faire de toute manifestation communale un évènement éco-responsable

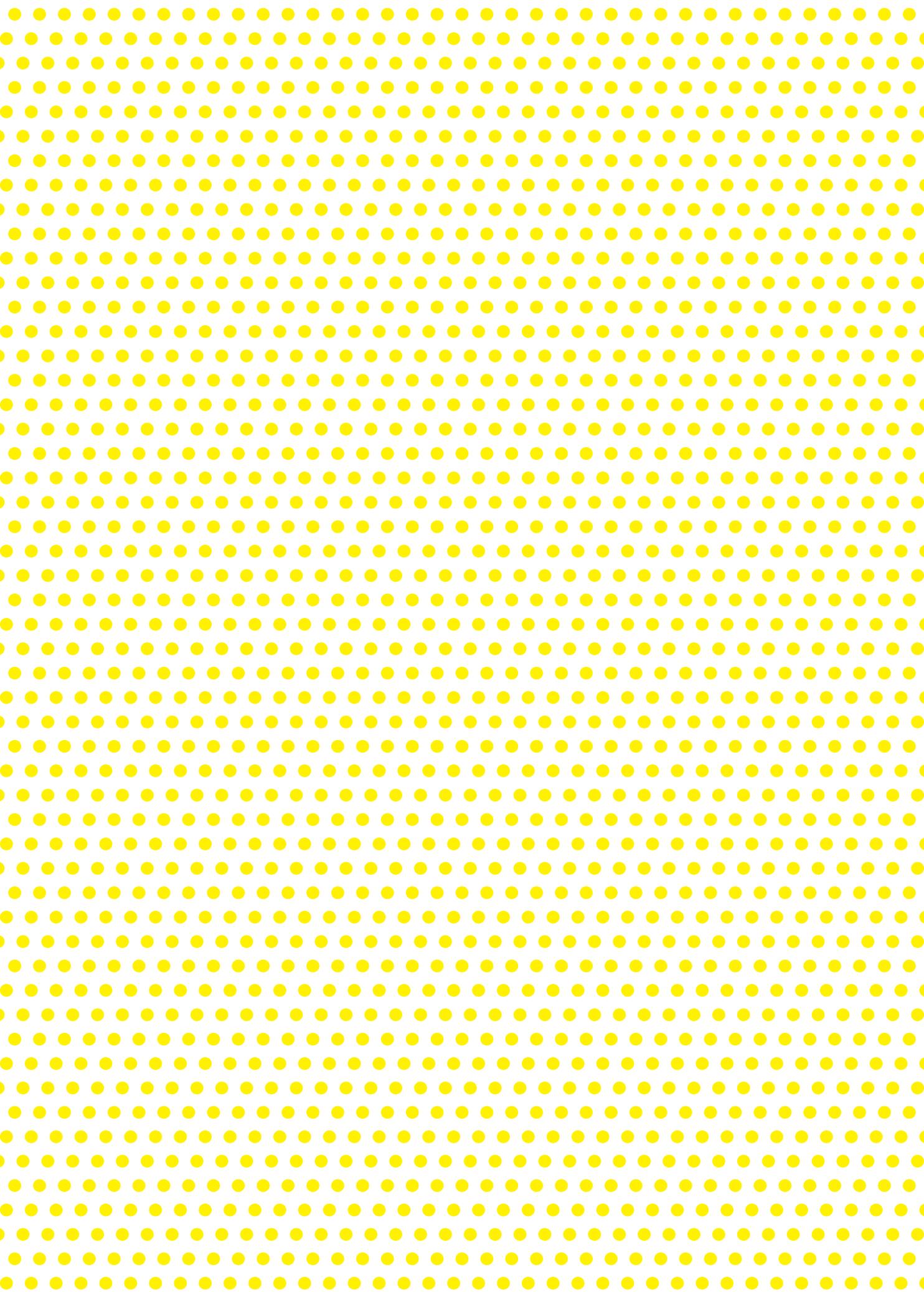
- Poursuivre les bonnes pratiques pour chaque évènement organisé sur le territoire communal.
- Contribuer à faire connaître le pack éco-évènement : Utiliser le dispositif Pack éco-évènement, proposé par la Métropole et le Département, d'emprunt de verres et pichets lavables, de poubelles de tri et de rampes à eau, et faire connaître ce dispositif aux associations locales.

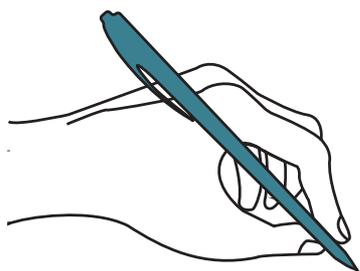
Mettre en place un usage responsable du numérique

- Allonger la durée de vie des équipements informatiques et téléphones, en les entretenant régulièrement et en les faisant réparer.
Identifier un référent pour cette mission et l'intégrer à sa fiche de poste ou lancer un marché de prestation pour cela.
- Recourir à l'achat de matériel d'occasion, reconditionné, ou à la location, lorsque cela est possible.
Si l'achat porte sur du matériel neuf, privilégier les équipements porteurs de labels environnementaux, et à forte réparabilité.
Lors du renouvellement des équipements, en faire don à des structures de réemploi. Privilégier un renouvellement progressif pour que ces structures puissent absorber les dons.

Valoriser les actions réalisées en interne et les faire connaitre aux habitants

- Afin d'instaurer une dynamique générale positive au sein de la commune, communiquer régulièrement sur les actions exemplaires entreprises en interne :
 - Envers les agents de la commune.
 - Envers les habitants : via le journal municipal, le site de la ville, les réseaux sociaux, ou à l'occasion de manifestations.





**Monsieur le Maire
de la commune de Provesieux**

**Monsieur le Président
de Grenoble Alpes Métropole**

Christian Balestrieri

Christophe Ferrari

Fait à :

Le :

